

Annexes

Lettre de mission



MINISTÈRE DU TRAVAIL
HAUT-COMMISSARIAT À LA TRANSFORMATION DES COMPÉTENCES

Le Haut Commissaire

Paris, le 24 octobre 2018

Madame Catherine BEAUVOIS
Secrétaire Générale du CNEFOP
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Ref: HCTC / 2018.10.01 /Saisine CB

Madame,

Comme vous le savez, le Plan d’investissement dans les compétences engagé en janvier 2018 se fixe deux objectifs complémentaires au service de la société des Compétences :

- améliorer la qualification de la population des jeunes ou demandeurs d’emploi non qualifiés qui sont les plus fragilisés dans un contexte de fortes mutations ;
- favoriser l’accélération des transformations du système de formation professionnelle, par l’expérimentation, l’évaluation et le déploiement d’outils et de méthodes innovantes, notamment numériques, pour augmenter la valeur ajoutée et l’efficience des parcours de formation.

A travers sa logique pluriannuelle, il rompt avec les logiques de court terme, pour penser une « société des compétences », plus inclusive et plus compétitive et favorise ainsi des transformations en profondeur de notre système de formation afin d’adapter les contenus et les ingénieries de formation.

Parmi les transformations à conduire, celle d’offrir à toutes les personnes admises en formation un accompagnement individualisé, pendant et en aval de la formation elle-même afin de soutenir la motivation tout au long du parcours, d’effectuer, le cas échéant, un travail de médiation entre le formateur et le formé, de prévenir les décrochages et d’anticiper la recherche emploi – formation en capitalisant sur les acquis de la formation.

Or, cet accompagnement n’existe pas aujourd’hui puisque les demandeurs d’emploi qui partent en formation sortent provisoirement du portefeuille actif des conseillers de service public de l’emploi qui les accompagnent. L’évaluation du Plan 500.000 conduite par la DARES a d’ailleurs souligné que si « *l’existence d’un accompagnement constitue une sécurité pour la bonne mise en œuvre du parcours* », « *l’intensité du suivi individuel post-formation semble avoir été relativement faible (...) et la reprise d’accompagnement n’a pas été réactive, sauf quand une actualité particulière devait être traitée* ».

Le temps long et la logique d’investissement qu’ouvre le Plan d’investissement dans les compétences offrent l’opportunité sans précédent de concevoir de nouvelles approches à expérimenter et à évaluer, avant de les généraliser.

Dans ce cadre, je souhaite expérimenter, dans le cadre du Plan d’investissement dans les compétences le déploiement d’un service d’accompagnement pendant la formation et à sa suite.

127 RUE DE GRENELLE – 75350 PARIS SP 07
TÉLÉPHONE : 01 49 55 32 49

Sa philosophie s'inscrirait dans les principes suivants :

1. Une approche globale dans une approche de parcours (de continuum) afin de mettre en cohérence l'orientation en formation, le suivi d'une formation et l'accompagnement pendant et après la formation.
2. Un service accessible, sur un territoire donné, à toutes les personnes entrées en formation, quel que soit leur statut (jeunes inscrits ou non à Pôle emploi, demandeurs d'emploi) et l'opérateur du SPE en charge de l'accompagnement.
3. Une première étape d'expérimentations à déployer dès l'année 2019, sur plusieurs territoires avant évaluation et essaimage.

Dans cette optique, je souhaiterai vous confier, en votre qualité d'experte des politiques Emploi-Formation, la réalisation d'une mission au service de la conception de ce nouveau service qui pourrait prendre la forme suivante :

1. La définition des besoins à couvrir dans le cadre de ce nouveau service sur la base d'un cahier des charges national définissant les contours du service attendu (les invariants) et préservant, le cas échéant, un espace de liberté pour la mise en œuvre de ces invariants permettant la capitalisation de bonnes pratiques et la mutualisation d'expériences ;
2. L'explicitation du lien avec le conseil en évolution professionnelle – et son évolution –, le service public de l'emploi et le service public régional de la formation, afin de construire ce continuum nécessaire à sa réussite ;
3. Des propositions de cadres d'expérimentation pertinents ainsi que des modalités de mesure des effets et des impacts. En effet, au-delà de la mesure du taux d'insertion au regard des caractéristiques des publics (ou de sortie positive dans une suite de parcours), qui constitue l'indicateur de valeur ajoutée principal, l'introduction d'indicateurs de suivi et de performance, définis au regard des objectifs et des modalités de mise en œuvre retenues, apparaît comme une condition clé du déploiement de cette nouvelle approche.

Pour mener à bien ces travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de l'Etat et notamment la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES). Compte tenu des sujets traités, je souhaiterais que vous puissiez rencontrer les acteurs du service public de l'emploi et Régions de France, ainsi que tout acteur de la sphère emploi – formation pertinent sur ce sujet.

Les conclusions de vos travaux sont attendus pour le 31 décembre 2018 au plus tard.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean Marie MARX

Copie à :

- Carine CHEVRIER, Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
- Selma MAHFOUZ, Directrice de la DARES